

La Vie Amplifier

N°52

1^{er} semestre 2023



Le Mot du Maire



Vie pratique

Horaires de mairie et de permanences :

Mardi, de 10h à 12h et de 17h30 à 19h

(permanence des Adjoints, de 18h à 19h)

Jeudi, de 17h30 à 19h

(permanence du Maire, de 18h à 19h)

Coordonnées du Maire : Hubert Tassencourt 06.73.58.96.58

Coordonnées des adjoints :

Chantal de Lamarlière : 03.21.48.50.74 Didier Verrièle : 06.16.56.62.44

Coordonnées de la Mairie : 03.21.48.50.43 mairieamplier62760@gmail.com

Site internet de la Commune : <https://www.amplier.fr>



Fermeture pour les congés d'été, **du jeudi 10 août au mardi 29 août 2023 inclus**

Les permanences seront toutefois assurées par les élus le jeudi, de 18h à 19h.

Merci de votre compréhension et bonnes vacances à tous.

RATICIDE

Pour éviter la prolifération de rats dans notre Commune, la Municipalité met du raticide, à disposition des administrés.

Retrait en Mairie



Nouveaux habitants

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants et les invitons à venir se présenter en Mairie.

Boîte à livres

Des étagères ont été installées en mairie, sur lesquelles sont mis à votre disposition des livres adultes ou enfants.

Le principe ? Chacun peut déposer ou emprunter/prendre un livre librement. La boîte à livres offre un cadre souple qui repose sur l'échange et le partage.

Si vous avez des livres à proposer, vous pouvez les déposer en Mairie.

Merci à toutes les personnes qui ont déjà déposé des ouvrages !

Trésorerie



La trésorerie d'Avesnes le Comte ferme ses portes au 1^{er} septembre 2023.

Nouveau Centre des Finances Publiques pour Amplier :

**Service des impôts des Particuliers
de St Pol sur Ternoise (03-21-47-44-00)**

**Un accueil de proximité sera mis en place à
Avesnes-Le-Comte (Hôtel communautaire)**

Cartes d'identité et passeports

Les Mairies ne gèrent plus les demandes depuis 2017. Il vous appartient désormais de vous rendre dans une Mairie équipée de station biométrique (exemple : Doullens, Frévent...).

Il est impératif de prendre rendez-vous au : 03-22-32-42-46 (Hôtel de police de Doullens)

Recensement citoyen

Tout jeune français, garçon ou fille, doit se présenter, **personnellement en Mairie dans les 3 mois suivant ses 16 ans**, pour se faire recenser, muni des pièces suivantes : carte d'identité, justificatif de domicile et livret de famille. Une attestation de recensement lui sera alors remise, dont il aura besoin pour le passage d'examens, de concours ou du permis de conduire.



Dans notre Commune

Etat Civil

Les naissances : Bienvenue à Maïa LAUPIES, chez Manuel LAUPIES et Marie L'INCONNU Maria, au 21 rue d'Amplier – Petit Amplier

Les mariages : Tous nos vœux de bonheur à : Lorene MARCOLINA et Dominique MAUPPIN (4 février 2023) et Isabelle MURON et Sébastien THIERY (22 avril 2023)

Les décès : toutes nos pensées aux familles de : Hubert POULAIN (12 février 2023), Thérèse RIVILLON (18 février 2023), Jean ALLART (4 mai 2023) et Laurent BACQUET (12 juin 2023)

Assainissement collectif Petit Amplier

Le raccordement de la deuxième partie des habitations sera repris par la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie, dès que la station d'épuration de Beauquesne sera mise aux normes.

Fleurissement du village

La commission souhaite envisager une nouvelle forme d'encouragement afin de privilégier les fleurs et arbustes moins consommateurs d'eau, plus adaptés au réchauffement climatique.

Aide aux premiers secours

Le défibrillateur est installé dans la cour de la Mairie depuis le 8 juin 2021.

L'initiation, organisée le 11 avril 2023, avec la Croix rouge de Doullens Bernaville a permis à 11 personnes de découvrir ou réviser les gestes d'urgence.

Nous remercions les 2 formateurs de la Croix rouge pour leur disponibilité et leur simplicité

Une autre séance peut être envisagée en octobre ou novembre (inscription en mairie).

La Commune a alloué une subvention de 150€ à la Croix Rouge.



VIE SCOLAIRE

LIVRES DE PRIX

Les enfants domiciliés à Amplier se sont vus remettre leur livre de prix en par leur enseignante.



RENTREE 2023/2024

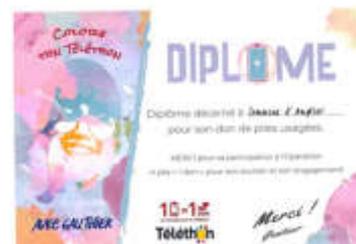
Les travaux étant terminés, les élèves de Grande section de CP retourneront à l'école d'Halloly à la rentrée.

Bonnes vacances à tous les écoliers!

Téléthon

Merci à tous ceux qui ont contribué à la collecte 2022 !

Vous pouvez d'ores et déjà déposer vos piles usagées en mairie pour la collecte 2023.





Déchetterie de Doullens

La nouvelle déchetterie vous accueille
Rue des Tarterins, ZI du Rouval –
DOULLENS
(face à l'ancienne déchetterie)

Rappel : tous les déchets sont acceptés gratuitement

Horaires d'hiver (du 01/10 au 31/03):

Lundi: 9h - 12h et 14h - 17h

Mardi: 14h - 17h

Mercredi et vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h

Samedi: 10h - 17h

Horaires d'été (du 01/04 au 30/09):

Lundi: 9h - 12h et 14h - 18h

Mardi: 14h - 18h

Mercredi et vendredi : 9h - 12h et 14h - 18h

Samedi: 9h - 18h

ZONE DÉCHETS VERTS

L'accès à la zone sera autorisé, en présence de
Jean, notre employé communal, les
mardi et jeudi, de 16h à 16h30

DEPOTS SAUVAGES

**Il est formellement interdit de déposer des
déchets/gravats/encombrants en dehors des
zones prévues à cet effet, sous peine d'amende
(article R632-1 du Code Pénal)**

PÊCHE : le mot du Président de la société

Le mot du Comité d'animation

L'assemblée générale du comité du 19 janvier 2023 a élu le bureau :

Présidente : Chantal de Lamarlière

Vice président : Michael Bacquet

Trésorier : Hubert Tassencourt

Secrétaire : Christine Balazat

Les prochaines animations prévues cette année :

13 juillet : Friterie sur place, défilé avec les lampions et feu d'artifice, structures gonflables

14 juillet : Cérémonie au Monument

Dimanche 10 septembre : réderie avec Friterie, structures gonflables , animation musicale avec défilé de la fanfare de Fienvillers entre 11h30 et 14h

Si vous souhaitez des affiches ou flyers , n'hésitez pas à en demander en Mairie

Le samedi 14 Octobre matin : Marche sur les chemins d'Amplier à Petit Amplier (boucle) avec pause café à Petit Amplier

11 Novembre : Cérémonie et Repas dans la salle

17 Décembre : Noël avec goûter

Vos propositions seront bienvenues !

Notre cadre de vie



Les travaux de voirie

Installation table de pique-nique et des bancs

Entretien des espaces publics

Depuis 2017, la loi Labbé (loi du 6 février 2014) interdit d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des lieux de promenades et des voiries.

Depuis le 1er juillet 2022, celle-ci s'applique aux propriétés privées, aux lieux fréquentés par le public et aux lieux à usage collectif (cimetière)

Divagation des chiens

Il est demandé et c'est d'ailleurs une obligation légale, aux propriétaires de chiens de ne pas les laisser divaguer pour la protection de la faune sauvage et du bétail en pâture.

Un chien est en divagation s'il n'est plus sous la surveillance et le contrôle de son maître.

En effet, l'an dernier à plusieurs reprises et cette année encore, des vaches et génisses pâturent tranquillement ont été affolées par un ou plusieurs chiens et se sont échappées dans les champs alentours en traversant les routes. Merci pour la tranquillité des bêtes et de leurs éleveurs.



OPERATION HAUTS DE FRANCE PROPRES

VIGILANCE SECURITE INFO GENDARMERIE

La Gendarmerie de Pas-en-Artois communique :

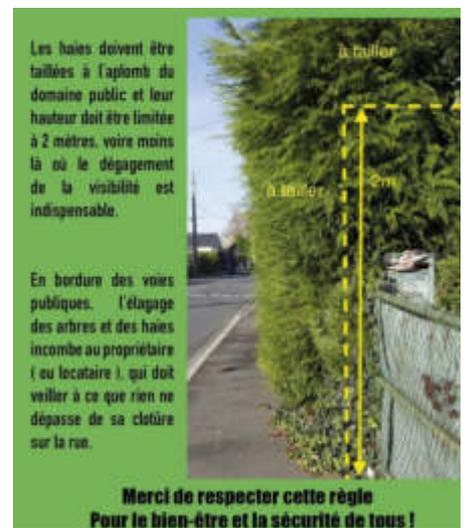
Si vous constatez des allées et venues anormales ou qui vous paraissent louches, n'hésitez pas, faites le 17.

Notez le numéro d'immatriculation du véhicule, sa marque, sa couleur et son modèle ainsi que le signalement du ou des individus.

Taille des haies

Afin d'éviter les accidents et par souci d'esthétique, les haies doivent être entretenues. Elles peuvent également toucher des fils conducteurs aériens ou masquer des panneaux de signalisation routière.

Dans tous les cas, **la responsabilité des particuliers est engagée en cas d'accident**. Par ailleurs, la haie constitue un lieu de vie essentiel à la biodiversité.



Dans mon village

- J'évite d'utiliser outils motorisés et tondeuse, le dimanche après 12h
- Je respecte mon voisinage
- J'essaie de limiter les aboiements des chiens
- Je contribue à la propreté
- J'évite de laisser mes poubelles vides sur la voie publique



A vos agendas !

Fête du 13 juillet 2023

Retraite aux flambeaux, friterie, feu d'artifice, bal populaire

Cérémonie du 14 juillet

Rassemblement à la Mairie à 13h, dépôt de gerbe au Monument aux Morts

Rèderie du dimanche 10 septembre 2023

7h -17h, rue Jules Lefebvre



Les Campagnes de l'Artois à votre service

Siège communautaire : 1050 avenue François Mitterrand 62810 AVESNES LE COMTE
03/21/220/200 **Horaires** : 9h-12h30 14h-17h

Nous vous invitons à consulter le site : <https://campagnesartois.fr/>

- **Les centres de loisirs** fonctionneront cet été (site le plus proche : Mondicourt avec ramassage à Orville), **du lundi 10 juillet au vendredi 4 août 2023**

Les horaires du centre : 9h-12h 14h-17h Garderie gratuite : 7h30-9h30 17h-18h30
Cantine : 4€ le repas, inscriptions à la semaine

- La 2ème édition du **Trail de la Kilienne** aura lieu le samedi 16 septembre 2023 à Pas-en-Artois. Inscriptions en ligne.



MAISON FRANCE SERVICES

Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

France services, c'est le retour du service public au cœur des territoires ! Immatriculation de véhicules, RSA, impôts, permis de conduire, accès à vos services en ligne... les agents France services sont formés et disponibles pour vous accompagner dans vos démarches du quotidien.

France services, c'est avant tout un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caf, la MSA et la Poste.

Ainsi, pour résoudre vos démarches les plus complexes, les agents peuvent s'appuyer sur leurs correspondants au sein du réseau de ces neuf partenaires nationaux mais aussi sur leurs partenaires locaux.

Des difficultés pour accéder aux services numériques ?

Création d'une adresse e-mail, impression ou scan d'un justificatif, simulation d'allocations, création de vos identifiants pour accéder au service public en ligne... Les agents France services et notre conseiller numérique vous accompagnent également dans l'utilisation des outils informatiques et numériques du quotidien.

En complément des démarches administratives, la France services des Campagnes de l'Artois vous donne accès à des postes informatiques en libre-service.

LUNDI	Maison du Développement Economique – ZA Ecopolis à Tincques	9h – 12h30	13h30 – 17h
MARDI ET MERCREDI	Hôtel Communautaire à Avesnes-le-Comte	9h – 12h30	14h – 17h
JEUDI	Mairie de Pas-en-Artois	9h – 12h30	14h – 16h30
VENDREDI	Mairie de Berles-au-Bois	9h – 12h	

Vous pouvez également prendre rendez-vous au 06 71 02 70 36 ou au 06 47 23 02 71 ou par courriel : franceservices@campagnesartois.fr

FRANCE RENOV

- **C'est quoi ?** Service public gratuit et indépendant, pour l'information, le conseil et l'accompagnement, dédié à la rénovation de l'habitat
- **Pourquoi ?** Pour vous aider à concevoir votre projet de rénovation, à mobiliser les aides financières auxquelles vous avez droit, à vous orienter vers les professionnels compétents.
- **C'est où ?** l'espace conseil le plus proche est à l'hôtel communautaire d'Avesnes-le-Comte, Horaires : du lundi au vendredi 9h-12h30 14h-17h
- Prenez rendez-vous auprès de Noémie Boisson au 03/21/220/200 ou par mail habitat@campagnesartois.fr
- **Permanence exceptionnelle de FRANCE RENOV le mercredi 4 octobre 2023, 14h-18h en Mairie d'Amplier**

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole, nommé par le Premier Président de la Cour d'Appel à qui vous pouvez avoir recours en cas de désaccord avec une personne :

Différend de mitoyenneté, servitudes, plantations...

Problème locatif : dépôt de garantie, réparations locatives, loyers impayés...

Querelle de voisinage : nuisances sonores, odeurs, fumées, animaux, incivilités...

Problème d'assurance ou de malfaçon, services (téléphonie, internet, énergie...)

Difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent

Contestation de facture

Il tient une permanence à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois les 2nd et 4^{ème} mercredi du mois, 14h-17h ; adressez-vous au guichet France Services.

Mr Olivier WANDELS, Conciliateur de Justice, France Services, Tél : 07 66 78 86 30, email : olivier.wandels@conciliateurdejustice.fr

SAPEUR – POMPIER VOLONTAIRE

POURQUOI PAS VOUS ?

Vous voulez vous engager au quotidien au service de vos concitoyens, en parallèle de vos études ou de votre métier ? Formé(e) et entraîné(e), vous développerez vos sens des responsabilités et du travail en équipe et vivrez une expérience riche et motivante !

Les conditions : être âgé(e) de 18 ans minimum, jouir de ses droits civiques, remplir les conditions d'aptitude médicale et physique et être à jour de ses vaccins

ENGAGEZ-VOUS au Centre d'Incendie et de secours de Pas En Artois : 03 91 19 04 40

